

## Foire aux questions

### Portail des parents – Inscription en ligne des enfants

**Q : Qu'est-ce qu'est le portail des parents?**

R : Le portail des parents est un outil en ligne sécurisé, conçu pour les familles. Vous pouvez y faire une recherche des établissements de garderie éducative agréés dans votre communauté, consulter leurs coordonnées et même voir s'ils ont des places disponibles. Vous pouvez également y accéder aux rapports d'inspection des établissements de garderie éducative agréés, à des informations sur les subventions pour la garde d'enfants et à d'autres ressources.

**Q : Pourquoi dois-je inscrire mon enfant en ligne maintenant?**

R : L'inscription en ligne aidera les parents, de l'apprentissage précoce à la 12<sup>e</sup> année de leur enfant, en établissant un numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB). Ce numéro permettra de rendre plus efficaces les tâches administratives des familles et des exploitants d'établissements de garderies éducatives agréés et aidera le MEDPE à améliorer les services, les subventions offertes aux établissements de garderie éducative agréés et les programmes s'adressant aux enfants en bas âge.

**Q : Que se passe-t-il si mon enfant fréquente déjà un établissement de garderie éducative agréé? Ai-je encore besoin d'avoir un compte sur le Portail des parents et d'y inscrire mon enfant?**

R : Oui, puisque l'inscription en ligne des enfants est un nouveau processus, toutes les familles dont l'enfant fréquente un établissement de garderie éducative agréé devront accepter une offre d'inscription par l'entremise du Portail des parents. Vous recevrez un courriel de votre garderie dans lequel vous serez invité à entamer ce processus.

Vous devrez créer un compte sur le Portail des parents si vous n'avez pas. La création d'un compte est rapide, facile et sécuritaire et vous n'aurez qu'à le faire qu'une seule fois.

**Q : Que se passe-t-il si mon enfant fréquente plus d'un établissement de garderie éducative agréé?**

R : Vous devrez accepter une offre d'inscription pour chaque établissement de garderie éducative agréé si votre enfant en fréquente plusieurs. Si vous partagez la garde de l'enfant, les deux parents devront créer leur propre compte dans le Portail des parents et recevront une offre d'inscription de la part de leur garderie respective.

Toutefois, chaque enfant ne recevra qu'un seul NENB. Il lui est unique et le suivra jusqu'en 12<sup>e</sup> année.

**Q : Que se passe-t-il si mon enfant fréquente désormais un autre établissement de garderie éducative agréé?**

R : La nouvelle garderie de votre enfant vous enverra un courriel contenant les détails de votre nouvelle offre d'inscription. Vous devrez accéder à votre compte sécurisé du Portail des parents et y confirmer les renseignements, ainsi qu'accepter l'inscription.

Vous n'aurez pas à prendre de mesures supplémentaires pour supprimer les données sur votre enfant de la liste d'inscription de son ancien établissement de garderie éducative agréé. Il incombe à l'exploitant de garderie de tenir à jour une liste d'inscription précise concernant son établissement.

**Q : Combien de temps ai-je pour accepter l'offre d'inscription en ligne?**

R : L'offre d'inscription en ligne transmise par votre établissement de garderie éducative agréé demeurera en vigueur pendant cinq jours à compter de la date à laquelle elle a été envoyée. Le fait d'accepter dans les plus brefs délais l'offre d'inscription que vous aurez reçue de votre garderie vous permettra, à vous et à votre garderie, de continuer de bénéficier de soutiens et de services essentiels.

**Q : Quels renseignements devrai-je fournir?**

R : Après avoir reçu l'offre d'inscription de votre établissement de garderie éducative agréé, vous devrez remplir le formulaire d'inscription de votre enfant en y inscrivant son nom, sa date de naissance, son numéro d'assurance-maladie **ou** son numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB) et accepter l'offre d'inscription.

Le numéro d'assurance-maladie et le NENB de votre enfant sont des identificateurs uniques qui nous permettront de vérifier que votre enfant est résident du Nouveau-Brunswick et feront en sorte que le MEDPE soit certain que chaque enfant n'a qu'un seul profil.

**Q : Qu'est-ce que le numéro de NENB et pourquoi en ai-je besoin?**

R : Le NENB est un numéro unique attribué à chaque enfant qui fréquente un établissement de garderie éducative agréé ou une école au Nouveau-Brunswick. Le NENB suivra l'enfant tout au long de son parcours éducatif, soit de la petite enfance jusqu'à l'obtention de son diplôme d'études secondaires. Si vous avez qui fréquente une école, ce numéro figure sur son bulletin scolaire.

**Q : Mon enfant n'a pas de numéro d'assurance-maladie ou de NENB ou je ne sais pas où il se trouve?**

R : Veuillez procéder à l'inscription en ligne de votre enfant s'il n'a pas de NENB ou de numéro d'assurance-maladie. Vous pouvez accepter l'offre d'inscription sans inscrire le NENB ou le numéro d'assurance-maladie de votre enfant et suivre les prochaines étapes. Par la suite, un représentant du MEDPE vous contactera à des fins de vérification.

**Q : Qui a accès aux renseignements sur mon enfant?**

A. Le Portail des parents est un site sécurisé et seul le titulaire du compte d'un compte sur le Portail des parents peut y accéder à l'aide de son nom d'utilisateur et son mot de passe.

Votre établissement de garderie éducative agréé n'y aura accès qu'aux renseignements au sujet de l'offre d'inscription. Ces renseignements sont notamment les points sur lesquels vous et l'exploitant vous êtes mis d'accord, par exemple les informations personnelles habituelles, le nombre de jours que votre enfant fréquentera l'établissement de garderie éducative agréé et les frais de garde.

**Q : Je n'ai pas d'adresse électronique ou accès à Internet. Que dois-je faire?**

A. Votre garderie vous fournira une offre d'inscription sous format papier contenant un code si vous n'avez pas d'adresse électronique ou qu'un accès limité à Internet. Vous devrez ensuite contacter le MEDPE et fournir votre code unique pour compléter le processus d'inscription.

**Pour obtenir de plus amples informations sur le Portail des parents :**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 et samedi de 9 h à 13 h – Tél. : 1 888 762-8600 (sans frais) ou  
Courriel : [EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca](mailto:EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca).